

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE -  
FEVRIER 2026

# 2025

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# Risques chroniques ou accidentels : AMARIS défend les mêmes objectifs



**ALBAN BRUNEAU,**  
président d'AMARIS,  
maire de  
Gonfreville-l'Orcher,  
vice-président de la  
communauté urbaine  
du Havre

L'année 2025 s'est ouverte sur le vote de la loi sur les PFAS et s'est refermée sur un accident industriel. Deux événements majeurs, deux angles d'un même sujet : celui des risques industriels auxquels sont confrontés nos territoires. Entre ces jalons, AMARIS a agi, construisant pas à pas des réponses concrètes et structurées. La force d'AMARIS repose sur l'implication de ses membres dont l'expérience permet d'alimenter des positions sur toutes les facettes d'un seul et même sujet, celui des risques industriels.

Sur les risques chroniques, tout est à bâtir. Il s'agit de faire reconnaître les spécificités des territoires industriels, de disposer de moyens à la hauteur des enjeux – en particulier face aux contaminations aux PFAS – et d'imposer la prise en compte des effets des pollutions industrielles comme une priorité politique et sanitaire.

Pour les risques accidentels, la vigilance demeure tout aussi cruciale. La prévention, qu'elle concerne les sites existants ou les projets, est un pilier fondamental de protection des populations. Pourtant, aujourd'hui, la mise en œuvre des PPRT n'est toujours ni financée ni accompagnée à la hauteur des enjeux. Cette situation rappelle combien les politiques de prévention doivent être défendues et ce dans la durée : rien n'est jamais acquis.

Quel que soit l'angle par lequel on aborde les risques industriels, la question du dialogue est centrale. Échanger, partager l'expertise et construire des réponses adaptées aux spécificités de chaque territoire est indispensable. Plus que jamais, AMARIS continuera de porter ce message et d'agir pour une meilleure protection des populations.

# SOMMAIRE

## **VIE DE L'ASSOCIATION**

- p. 04 - Gouvernance et instances
- p. 07 - Au service de ses adhérents
- p. 11 - Partenariats et collaborations
- p. 14 - Rencontres, publications et communication
- p. 18 - Activités institutionnelles et positions

## **NOS ACTIVITÉS THÈME PAR THÈME**

- p. 22 - Action phare : Rapport pollutions
- p. 26 - Pollutions industrielles
- p. 30 - Prévention et gestion de crise
- p. 36 - Lexique

## GOUVERNANCE & INSTANCES

Les administrateur.rice.s représentent AMARIS dans les instances nationales et viennent appuyer le travail de l'équipe. Ils vous défendent sur les sujets les plus impactants pour les territoires accueillant ou ayant accueilli des activités industrielles.

# INSTANCES

## LE BUREAU

Il peut être réuni en amont du conseil d'administration ou ponctuellement pour débattre de points particuliers.

### Les membres du bureau

Président - Alban BRUNEAU

Secrétaire - Judith LABORIEUX

Trésorière - Fabienne CASTEL

### Les vice-président.e.s

Pierre ATHANAZE, Françoise ROSSIGNOL, Patrice SCHOEPFF

### Autres membres du bureau

Jean-Michel BUDYNEK, Gérard DUBOIS, Alexandre RUBIO

### Les membres du conseil d'administration

Pierre ATHANAZE, vice-président, Métropole de Lyon

Roger BERGOUGNOUX, conseiller communautaire, Caux Seine Agglo

Salah BOUCHAMA, adjoint au maire, Chasse-sur-Rhône

Yves BLEIN, conseiller métropolitain, Métropole de Lyon

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est réuni trois fois par an. Son rôle est de fixer les orientations de l'association et d'assurer son fonctionnement. Les élus et l'équipe y présentent leurs travaux et projets en cours.

- 25 mars
- 23 septembre
- 16 décembre

Alban BRUNEAU, vice-président, Communauté urbaine du Havre

Jean-Michel BUDYNEK, adjoint au maire, Solaize

Fabienne CASTEL, conseillère communautaire, Dunkerque Grand Littoral

Gérard DUBOIS, conseiller municipal, La Rochelle

Judith LABORIEUX, conseillère communautaire, Communauté d'agglomération Centre de la Martinique

Muriel LAURENT, conseillère municipale, Feyzin

Françoise ROSSIGNOL, vice-présidente, Communauté urbaine d'Arras

Alexandre RUBIO, maire, Bassens

Patrice SCHOEPFF, conseiller métropolitain, Eurométropole de Strasbourg

Karim TERNATI, adjoint au maire, Grand Quevilly

# ORGANISATION

## PILOTAGE DES THÉMATIQUES DE TRAVAIL

Des membres du conseil d'administration pilotent des thématiques de travail :

- Maîtrise de l'urbanisation - Françoise ROSSIGNOL
- Pollutions et nuisances - Pierre ATHANAZE
- Dialogue avec les habitants - Patrice SCHOEPFF
- Alerte et gestion de crise - Karim TERNATI, Roger BERGOUGNOUX

## DES ÉLU.E.S VOUS REPRÉSENTENT ACTIVEMENT

Parce que les élu.e.s des territoires exposés sont les mieux placés pour défendre les intérêts des adhérents, ils vous représentent dans différentes instances nationales.

- AFPCNT (Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques) - Patrice SCHOEPFF
- CNPC (Conseil national de la protection civile) - Karim TERNATI
- CSPRT (Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques) - Jean-Michel BUDYNEK. L'association des maires de France (AMF) désigne les représentants des collectivités, sur la base d'une proposition d'AMARIS.
- ICSI (Institut pour une culture de la sécurité industrielle) - Conseil d'orientation et conseil d'administration - Salah BOUCHAMA, Karim TERNATI
- INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) - Patrice SCHOEPFF
- ISPPRT (Instance de suivi des PPRT) - Alban BRUNEAU

## L'ÉQUIPE

L'équipe s'est réorganisée à la suite du départ à la retraite de Christelle Salas. Dans une structure de petite taille, tout changement peut fragiliser le fonctionnement. Les missions d'assistance administrative et comptable ont été confiées à une prestataire, Marie-Alice Bornet. Par ce choix, les administrateurs ont marqué la volonté de maîtriser les coûts salariaux, sans obérer les choix futurs. Bien que Marie-Alice Bornet ne soit pas salariée, elle s'est pleinement intégrée à l'équipe.

L'équipe d'AMARIS :

- Gilles BROCARD, référent technique
- Delphine FAVRE, déléguée générale
- Marie-Alice BORNET, assistante administrative et financière (2 jours par semaine).

# AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

AMARIS se donne pour mission d'être à l'écoute des problèmes vécus par ses adhérents. Pour ce faire, l'association développe des partenariats et mobilise les compétences nécessaires pour faire émerger les réponses les plus pertinentes.

# ADHÉRENTS

AMARIS est un réseau de collectivités, d'élus et de techniciens qui travaillent en relations étroites afin de partager leurs connaissances techniques et expériences politiques. En 2025, nous avons accueilli un nouvel adhérent : la ville de Montreuil.

## COMMUNES

Arnage (72)  
Bantzenheim (68)  
Bassens (33)  
Berre-l'Étang (13)  
Boussens (31)  
Chalampé (68)  
Chasse-sur-Rhône (38)  
Château-Arnoux (04)  
Coltainville (28)  
Compans (77)  
Dainville (62)  
Feyzin (69)  
Frontignan-Lapeyrade (34)  
Genay (69)  
Gennes (25)  
Gonfreville-l'Orcher (76)  
Grandpuits-Bailly-Carrois (77)  
Grand Quevilly (76)  
La Rivière Saint Sauveur (14)  
La Rochelle (17)  
Le Pont de Claix (38)

Lespinasse (31)  
Mardyck (59)  
Mitry-Mory (77)  
Monestier de Clermont (38)  
Montoir-de-Bretagne (44)  
Montreuil (93)  
Morvillars (90)  
Oullins-Pierre-Bénite (69)  
Petit Couronne (76)  
Ribecourt Dreslincourt (60)  
Saint-Clair-du-Rhône (38)  
Salaise-sur-Sanne (38)  
Salindres (30)  
Sarralbe (57)  
Solaize (69)  
Strasbourg  
Tavaux (39)  
Thiant (59)  
Vertolaye (63)  
Village-Neuf (68)  
Vonges (21)  
Waziers (59)

## INTERCOMMUNALITÉS

Communauté urbaine d'Arras (62)  
Bordeaux Métropole (33)  
Brest Métropole (29)  
Caux Seine Agglo (76)  
Communauté d'agglomération de La Rochelle (17)  
Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (97)  
Communauté de communes de Lacq-Orthez (64)  
Communauté urbaine de Caen-la-Mer Normandie (14)  
Communauté urbaine de Dunkerque (59)  
Eurométropole de Strasbourg (67)  
Grand Lyon Métropole (69)  
Grenoble Alpes Métropole (38)  
La Carène Saint-Nazaire Agglomération (44)  
Le Havre Seine Métropole (76)  
Métropole d'Aix-Marseille-Provence (13)  
Métropole Rouen Normandie (76)

# SERVICES AUX ADHÉRENTS

Pour vous accompagner et vous conseiller dans toutes les situations que vous rencontrez, AMARIS a développé des services « sur mesure », adaptés à vos besoins.



## INFORMATIONS-RESSOURCES

Chaque semaine, AMARIS est sollicitée par ses adhérents sur des questions techniques ou réglementaires. Les niveaux de réponses sont adaptés à la complexité des sujets : réponse directe, sollicitation des collectivités ayant été confrontées au sujet et susceptibles d'apporter une expertise précieuse, mobilisation de notre avocate-conseil pour les cas nécessitant une expertise juridique plus poussée.

En 2025, une quinzaine de sujets a été plus particulièrement approfondie par AMARIS, sur les thématiques suivantes :

- Mise en œuvre de la participation du public dans les zones d'affichage des sites Seveso.
- PPRT : mise en protection des logements privés (financement, relance d'un marché opérateurs), conditions d'abrogation des plans, etc.
- Pollutions qu'elles soient historiques (contamination des sols aux hydrocarbures) ou liées à des installations nouvelles (PFAS, centrale à bitume).



## SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour accompagner ses adhérents, AMARIS facilite le partage de difficultés, de retours d'expériences, de bonnes pratiques, de questions d'ordre technique ou juridique.

AMARIS anime trois communautés :

- Prévention des risques : PPRT, information préventive, culture des risques, transport de matières dangereuses, canalisations, responsabilités des élus.
- Gestion de crise et plans d'urgence : plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, réserves communales, alerte des populations.
- Pollutions et risques chroniques.

En 2025, 13 sessions d'échange ont rassemblé les adhérents sur les sujets suivants :

- La prévention des risques (7)
- La gestion de crise (2)
- Pollutions et risques chroniques (4)

Pour répondre aux besoins, AMARIS a également mis en place, en 2025, une nouvelle communauté : le Réseau d'élus PFAS/ICPE industrielles.

# SERVICES AUX ADHÉRENTS

Pour vous accompagner et vous conseiller dans toutes les situations que vous rencontrez, AMARIS a développé des services « sur mesure », adaptés à vos besoins. AMARIS apporte désormais sur les pollutions, les mêmes services que sur les risques accidentels.



## ANALYSES STRATÉGIQUES

La présence de sites à risques génère de nombreuses obligations réglementaires qui s'imposent aux collectivités. Or, toutes n'ont pas les moyens techniques ou humains pour y répondre. Sur la base d'un diagnostic de terrain ou d'une rencontre avec élus ou techniciens concernés, AMARIS vous aide à prioriser les actions à engager et à identifier les ressources et partenaires à mobiliser pour agir en responsabilité.

**Pour qui ?** Pour tout adhérent qui en fait la demande, prioritairement pour les communes de petite taille.



## INVESTIGATIONS CIBLÉES

Certains sujets nécessitent un temps de travail plus long pour être approfondis et analysés. Il s'agit de travailler sur des problématiques souvent techniques émergeant dans certains territoires. Une réflexion collective est initiée entre les adhérents concernés et des partenaires intervenant en appui.

### En 2025 :

- Poursuite de l'investigation technique sur les mobilités en zone de risques.



## PROGRAMME AMARIS

Régulièrement, il émerge des sujets particulièrement sensibles au regard de leurs enjeux pour les collectivités, mais pour lesquels il existe peu ou pas d'informations, de visibilité et de mobilisation nationale ; des sujets dont ni les autorités, ni d'autres partenaires ne se sont encore préoccupés.

Pour répondre aux attentes et besoins de ses adhérents, l'association a donc choisi de se saisir de ces sujets émergents à travers les programmes AMARIS. Ceux-ci se construisent autour d'une méthode, marque de fabrique d'AMARIS, mêlant études de cas particuliers et réflexion collective. Ils permettent la production d'outils méthodologiques, la valorisation et la mise à disposition de bonnes pratiques développées localement. Ils alimentent les prises de positions de l'association auprès des représentants de l'État et des relais d'opinion.

### Programme finalisé en 2025 :

- Après 3 ans d'études, le programme *Collectivités et pollutions industrielles* s'est achevé. La question des risques liés aux pollutions industrielles s'inscrit désormais comme thématique de travail quotidienne pour l'équipe.

# PARTENARIATS & COLLABORATIONS

En développant les partenariats, AMARIS enrichit ses compétences et ses ressources pour les mettre au service de ses adhérents.

# CONVENTIONS DE PARTENARIAT

EN 2025, AMARIS a renouvelé sa convention avec la métropole de Lyon. Un soutien crucial pour notre association et complémentaire des autres partenariats noués au fil des années.

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES** - Les travaux d'AMARIS s'inscrivent dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2022-2025 et s'articulent autour d'un programme d'actions. Ce partenariat se traduit notamment par une mission d'animation de réseau et de représentation des collectivités. En 2025, les premiers échanges ont été conduits sur les conditions de renouvellement de la future convention.

**BANQUE DES TERRITOIRES** - Depuis 2015, chaque année, la Banque des territoires soutient les activités de notre association. En 2025, les questions des collectivités sur les pollutions aux PFAS et sur les investissements nécessaires sur l'eau potable ont été un axe d'interpellation dans les rencontres avec la Banque des territoires.

**ENTPE** - AMARIS et l'école nationale des travaux publics de l'État sont liées par un accord de partenariat

s'appuyant sur la contribution de l'équipe d'AMARIS aux activités d'enseignement de l'ENTPE, et sur la participation de chercheurs aux travaux d'AMARIS. Chaque année, AMARIS accompagne une promotion d'étudiants dans leur cycle de formation à la prévention des risques technologiques.

**INERIS** - AMARIS et l'institut national de l'environnement industriel et des risques sont engagés dans le cadre d'un contrat cadre de partenariat. Il vise à favoriser les mutualisations en matière d'étude, d'expertise, de conseil, etc. dans les domaines de la prévention des risques industriels, des pollutions et de la santé environnementale. En 2025, les collaborations ont porté sur :

- Le PEPR Risques - volet Natech
- La rédaction d'un guide post-accident INERIS/DGPR
- Les travaux d'AMARIS sur les risques chroniques.

## CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON

AMARIS et la métropole de Lyon ont signé une convention 2025-2027 pour la mise en œuvre d'un programme d'actions, articulé autour des deux axes suivants :

### **Axe 1 - Prévention des pollutions et des risques chroniques**

- Actions de plaidoyer sur les PFAS et plus généralement, sur les effets des pollutions industrielles.
- Animation d'un club des collectivités engagées ou souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de démarches territoriales type institut écocitoyen, observatoire local de santé, instances expertes dédiées, etc.
- Veille informationnelle sur les évolutions réglementaires, les appels à projet, les programmes de recherche, etc.

### **Axe 2 - Prévention des risques accidentels**

- Poursuite de l'accompagnement stratégique notamment en matière de PPRT.
- Éclairage sur le « mille-feuille » des prescriptions réglementaires autour des sites SEVESO (PPRT, PAC, SUP, etc.)

# COLLABORATIONS

AMARIS a développé des collaborations ciblées avec des partenaires institutionnels, des associations et des experts. Consciente de l'importance d'entretenir un collectif de travail solide, elle les a réunis le 25 mars à l'Assemblée nationale.

## EN 2025, AMARIS A NOTAMMENT COLLABORÉ AVEC :

### Partenaires institutionnels

- DGPR
- INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques)
- Santé Publique France

### Associations

- AFPCNT (Association Française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques)
- AMF (Association des maires de France)
- Notre affaire à tous
- ORMES (Office des risques majeurs de l'estuaire de la Seine)

### Experts

- Cabinet d'avocat (Benabdessadok)
- ICSI (Institut pour une culture de la sécurité industrielle)
- IECP (Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions)
- IRMA (Institut des risques majeurs)
- SPPPI (Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles)

### Universités, écoles supérieures

- ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État)
- Université Paris Dauphine

### Représentants d'industriels

- France Chimie
- UFIP Energies et Mobilités

## DE NOUVEAUX LIENS AU SEIN DE LA DGPR

Depuis 2010, AMARIS a interagi principalement avec le bureau des risques des industries de l'énergie et de la chimie du service des risques accidentels (BRIEC).

Pour investir le sujet des pollutions et des risques chroniques, il est nécessaire de multiplier les points d'entrée. L'équipe a donc engagé des discussions avec :

- Sous-direction des risques chroniques et du pilotage : bureau des émissions industrielles, bureau du sol et du sous sol.
- Sous-direction santé environnement, produits chimiques : bureau des produits chimiques, bureau de l'appui aux politiques publiques.

RENCONTRES  
PUBLICATIONS  
COMMUNICATION

# 13/14 D'AMARIS

Conçus comme des moments interactifs, les 13/14 d'AMARIS ont permis de partager avec les membres du réseau, des pratiques concrètes, des enseignements tirés du terrain et des pistes d'actions.

## DES ÉCHANGES CONCRETS SUR DES SUJETS OPÉRATIONNELS

Un nouvel espace d'échange a été initié en 2025 afin d'alimenter les échanges de notre réseau. AMARIS a donné, presque chaque mois, un coup de projecteur sur un retour d'expérience opérationnelle d'une collectivité. L'objectif est de mettre en perspective des actions concrètes et de favoriser un dialogue régulier entre les adhérents. Et ce, en visio et sur un temps compatible avec les agendas de tous.

## UN ÉQUILIBRE ENTRE TROIS THÉMATIQUES STRUCTURANTES

AMARIS a veillé à respecter un équilibre entre les trois thématiques structurantes de notre réseau afin de proposer des sessions intéressantes pour tous :

- Prévention des risques accidentels
- Gestion de crise et plans d'urgence
- Risques chroniques et pollutions.

## LES NEUF SESSIONS 2025

- 28 janvier : **Métropole de Lyon** - L'accompagnement aux travaux prescrits par les PPRT.
- 11 mars : **Caux Seine Agglo** - La semaine de la sécurité.
- 03 avril : **Lille** - Rejets atmosphériques d'une activité industrielle et sols contaminés : caractériser les risques dans les jardins privés.
- 06 mai : **La Rochelle** - Exercice intercommunal de gestion de crise.
- 16 octobre : **Métropole de Lyon** - Stratégie et plan d'actions PFAS.
- 18 novembre : **Mitry Mory** - Prévention : Feuille de route sur un mandat.
- 02 décembre : **Bordeaux Métropole** - Exercice de mise en situation des acteurs économiques.

AMARIS remercie les agents de collectivités et élus qui se sont prêtés à un exercice assez contraint : présenter, en

moins de 30 minutes, une expérience souvent très riche. Au total, environ 250 participants ont pu interagir avec eux, lors des 9 sessions programmées en 2025 .

Durant l'année, AMARIS a conservé deux créneaux afin que soient présentés le rapport d'état des lieux des pollutions et des outils désormais à la disposition des collectivités pour développer la culture des risques.

- 10 juin : Présentation de deux projets soutenus par l'AFPCNT pour développer la culture des risques.
- 23 septembre : Présentation par AMARIS du rapport *Collectivités et pollutions industrielles*.

# PUBLICATIONS

AMARIS a produit en 2025 plusieurs livrables majeurs : un rapport d'état des lieux, une synthèse de plaidoyer et un ouvrage retraçant l'expérience du tribunal des pollutions industrielles. Ces publications visent à partager un diagnostic, proposer des pistes d'amélioration et explorer des méthodes pour mieux dialoguer.

## LES LIVRABLES DU PROGRAMME COLLECTIVITÉS ET POLLUTIONS INDUSTRIELLES – Octobre 2025



AMARIS a publié un rapport d'état des lieux et une synthèse de plaidoyer. Ces publications ont pu être réalisées grâce aux partenaires investis : la métropole de Lyon, le Havre Seine Métropole, la ville de Montreuil, l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions, l'ENTPE\* et le cabinet d'avocat Benabdessadok.

## LE RAPPORT D'ÉTAT DES LIEUX

- Contenus : difficultés rencontrées par les collectivités, analyse de la réglementation, 8 retours d'expérience, propositions.
- Objectifs : établir un premier état des lieux du point de vue des collectivités.
- Cibles : techniciens, experts, presse d'investigation, etc.
- Téléchargeable sur le site Internet.

## LA SYNTHÈSE DE PLAIDOYER

- Contenus : situation des collectivités, enseignements des actions initiées, propositions.
- Objectifs : alerter et promouvoir nos propositions.
- Cibles : relais d'opinion, élus, presse.
- Imprimée en 500 exemplaires et téléchargeable.

## - LE TRIBUNAL DES IDÉES -



Lors des Rendez-vous Majeurs 2024, AMARIS a proposé aux participants la tenue d'un tribunal des idées. Cette approche originale a permis d'aboutir à des consensus et une position commune sur la prise en compte de l'impact des pollutions. À ce titre, il a paru intéressant de rendre compte, dans un ouvrage, du processus de construction du tribunal et de tirer les enseignements de cette expérience tant au regard de ce que la méthode peut apporter à la réflexion sur la prévention des risques qu'à la compréhension des enjeux des pollutions.

# PRESSE ET RÉSEAUX SOCIAUX

En 2025, notre communication a prioritairement porté sur la problématique des pollutions. L'objectif était de poser des bases afin qu'AMARIS soit identifiée et reconnue sur cette nouvelle thématique.

## RELATIONS PRESSE

En 2025, AMARIS a adressé quatre communiqués de presse et organisé un point presse à l'occasion de la publication du rapport d'état des lieux du programme *Collectivités et pollutions industrielles*. AMARIS est désormais reconnue, par la presse spécialisée, comme un acteur des risques chroniques. En fin d'année 2025, AMARIS a en effet répondu à des sollicitations spontanées de médias.

Il convient de souligner la différence de contexte entre risques accidentels et chroniques. Dans le cas des risques chroniques, le développement de relations avec la presse grand public s'avère plus complexe en raison de la multiplicité d'émetteurs à forte notoriété, tels que des opérateurs de l'État ou des associations. Cette complexité conforte la nécessité de mettre en place une stratégie médias inscrite dans la durée.

## AMARIS-VILLES.ORG

Le site Internet s'est enrichi d'une nouvelle rubrique dédiée aux risques chroniques dans laquelle sont postés des actualités, des retours d'expérience et les principaux éléments de compréhension pour se saisir de cette thématique complexe.

## RÉSEAUX SOCIAUX

Les comptes LinkedIn d'AMARIS et des membres de l'équipe sont utilisés comme un outil de communication visant à renforcer la visibilité et l'engagement autour de l'association. Ils servent à diffuser du contenu informatif et mettre en visibilité les positions de l'association. Le compte LinkedIn d'AMARIS compte environ 1267 abonnés, en croissance régulière. Ce niveau d'audience le positionne comme un compte de taille modérée, cohérent avec une association spécialisée dans un domaine technique et professionnel plutôt que grand public.



### **Point presse du 17 octobre 2025, à Paris**

*Alban Bruneau et Pierre Athanaze, président et vice-président de l'association, ont présenté les principales conclusions du rapport d'état des lieux sur les pollutions. Une dizaine de journalistes, tous issus de la presse spécialisée environnement et collectivités, étaient présents. Les échanges ont porté sur les difficultés vécues par les territoires et sur les revendications de l'association.*

# ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES ET POSITIONS

Risques accidentels et chroniques,  
AMARIS a porté une revendication  
claire : plus de dialogue et plus de  
moyens !

# AUDITIONS

Qu'il s'agisse des risques accidentels ou chroniques, AMARIS dresse le même constat : le dialogue entre les parties prenantes s'appauvrit ou est inexistant, l'absence de moyens ou leur suppression ne permet pas aux collectivités d'agir.

**Les PPRT ne sont pas terminés et leur financement doit perdurer.** AMARIS a alerté, tout au long de l'année 2025, sur la possible disparition du crédit d'impôt dédié aux travaux de protection des logements privés. En effet, pour des raisons d'économies budgétaires de l'État, le crédit d'impôt risque de disparaître au 31 décembre 2026. Alors que seulement 37% des logements sont mis en protection au niveau national, il est indispensable de maintenir cette aide. C'est une question d'égalité pour AMARIS.

**L'association a dénoncé l'absence de financement pour la mise en protection ou la relocalisation des équipements publics situés en zone de risques.** La situation des maires est intenable : assurer la sécurité des usagers et permettre la continuité de service, mais sans moyens. C'est le cas à Mardyck comme dans les communes de la vallée de la chimie. Pour exemple, à Feyzin, la relocalisation du stade et de la piscine est estimée à 20M€.

**Face aux pollutions passées ou aux émissions actuelles, les collectivités demandent des instances de dialogue et des moyens pour agir.** AMARIS dresse un état des lieux sans appel : les collectivités sont seules et démunies pour répondre aux attentes des habitants, leurs compétences sont impactées (eau potable, déchets, foncier, etc.) et aucun mécanisme financier n'est en place pour leur permettre d'agir. AMARIS demande la création d'une instance nationale dédiée aux risques d'origine industrielle, réunissant l'ensemble des parties prenantes.

Le président d'AMARIS a exposé ces positions, le 25 mars à l'Assemblée nationale, en présence du président du CSPRT, de la cheffe du service des risques technologiques de la DGPR, ainsi que de l'ensemble des partenaires de l'association. Défendant la nécessité du dialogue, l'association organise des rencontres dès que ses moyens et les opportunités le permettent.

## Positions défendues

- 19/03 : Rencontre avec le député Jean-Luc Fugit
- 25/03 : Déjeuner des partenaires
- 01/04 : Rencontre avec le directeur général de l'Ineris
- 11/09 : Intervention à la Matinale du MEDEF
- 15/09 : Rendez-vous avec le conseiller technique de la ministre de la Transition écologique
- 04/11 : Audition au Sénat, organisée par Pascal Martin, sénateur, rapporteur de l'avis de la Mission Écologie du volet Prévention des risques du PLF 2026
- 17/11 : Rencontre avec le directeur de la DGPR
- 28/11 : Rendez-vous avec le Bureau SSEEC/SDSE de la DGPR
- 01/12 : Instance de suivi des PPRT
- 05/12 : PNSE4 - Comité d'action des territoires

# CSPRT

Le conseil supérieur de la prévention des risques technologiques s'est réuni à neuf reprises en 2025 pour examiner les projets de décrets et d'arrêtés concernant la réglementation des risques technologiques. PFAS, traçabilité des déchets, pollutions des eaux et de l'air ont particulièrement retenus notre attention.

- **Rejets aqueux : la trajectoire nationale de réduction des PFAS très attendue, mais décevante**

La trajectoire de réduction des PFAS a été de loin le sujet le plus mobilisateur. L'avis des collectivités sur le projet de décret a pointé la fragilité d'un texte peu abouti et ne permettant pas de répondre à l'ambition d'une trajectoire nationale telle que voulue par les parlementaires. AMARIS a demandé l'organisation d'une concertation préalable nationale, avec l'ensemble des parties prenantes. Elle permettrait de cadrer les objectifs techniques, économiques, environnementaux et sanitaires d'une trajectoire réaliste et efficace au regard de l'urgence à supprimer les PFAS des rejets aqueux des installations industrielles.

- **Déchets et production d'énergie : une vigilance de plus en plus grande sur les impacts de l'incinération**

Utiliser les déchets comme combustibles pour la production d'énergie, l'idée est *a priori* séduisante, mais pose de sérieuses

questions d'encadrement et de suivi des impacts sur les milieux. Qu'il s'agisse de la valorisation énergétique de biodéchets, de bioliquides ou de combustibles solides de récupération, plusieurs débats sur les projets de textes ont rappelé la nécessité d'un encadrement de ces usages : conditions de transport et de traçabilité des déchets, contrôle des substances de chaque lots, suivi de la toxicité des rejets d'incinération.

- **Stockages de liquides inflammables : le BEA-RI entendu dans ses préconisations**

Les recommandations du bureau enquêtes analyses – risques industriels, à la suite des accidents de Lubrizol (09-2019) et de la raffinerie de Donges (12-2022), ont pointé la nécessité d'intégrer dans les missions de contrôles des réservoirs de stockages, la surveillance du vieillissement des accessoires qui leurs sont liés. Les arrêtés correspondants ont été modifiés en ce sens.

## DÉSIGNATION DES ÉLUS : DES RÈGLES TROP RESTRICTIVES

Les représentants des collectivités siégeant au CSPRT sont désignés par l'AMF\*, laquelle prend attache avec AMARIS en amont. Les élus désignés doivent être maires ou adjoints, présidents ou vice-présidents. À ces critères s'ajoutent les exigences de l'AMF en matière de parité de genre et d'équilibre politique.

Ces règles de désignation ne permettent pas d'assurer une représentation régulière. Elles restreignent l'accès à l'instance à des élus dont les fonctions exécutives ne garantissent pas nécessairement une expertise sur les sujets techniques examinés. C'est pourquoi AMARIS a proposé au président du CSPRT ainsi qu'à la DGPR d'ouvrir la représentation des collectivités aux conseillers municipaux ou métropolitains, voire aux services. AMARIS pourrait également être utilement représentée.

# CONSULTATION NATIONALE

Le décret relatif à la trajectoire nationale de réduction des PFAS dans les rejets aqueux des industriels était très attendu. Dans de nombreux territoires, le cycle de l'eau est atteint et la pression sur la ressource est de plus en plus forte. Des traitements lourds et coûteux, à la charge des collectivités, sont nécessaires pour continuer à distribuer une eau potable.

Alors même qu'elles ne sont pas productrices de PFAS, les collectivités font aujourd'hui face à des contraintes financières et techniques difficiles à relever. Pour assurer la distribution d'une eau potable de qualité et leur permettre de dépolluer les eaux usées, elles sont contraintes à des investissements conséquents. AMARIS partage les objectifs ambitieux d'élimination des PFAS des rejets aqueux des installations industrielles. AMARIS a tenu à faire part des remarques suivantes.

Le premier cliquet de la trajectoire fixe une réduction de 70% des émissions, d'ici 2028. AMARIS ne dispose pas d'éléments pour apprécier la pertinence de cet objectif. Un second cliquet consiste à « tendre vers le zéro rejet » d'ici 2030. Le décret reprend la terminologie de la loi de février 2025, mais n'explique pas ce que recouvre le terme « tendre vers ».

L'absence d'analyse des données issues des campagnes de mesures des PFAS dans les rejets aqueux imposées par l'arrêté du 20 juin 2023 à certaines ICPE, ne permet pas de cibler, dans la trajectoire nationale, des priorités d'action selon les typologies d'activités, les volumes rejetés ou les bassins hydro-géographiques prioritaires.

L'analyse préalable des mesures imposées par l'arrêté du 20 juin 2023 aurait dû constituer la base d'une priorisation de la trajectoire nationale de réduction des rejets aqueux des PFAS des activités industrielles. AMARIS a proposé que la trajectoire nationale vise prioritairement les principales activités émettrices.

L'absence de définition claire des points de référence, du flux massique, des types de rejets, ainsi que des modalités de prélèvement et d'analyse rend le décret difficilement applicable. AMARIS a déploré également le manque de précisions sur les

dispositifs d'information, de reporting et de contrôle.

En conclusion, AMARIS a estimé que le projet de décret ne répond pas pleinement à l'ambition fixée par la loi de février 2025 et demande l'organisation d'une concertation nationale préalable afin de rendre la trajectoire de réduction des PFAS applicable et efficace.

## **AMARIS était au rendez-vous à chaque étape d'élaboration de la décision.**

- Lors de la consultation restreinte des parties-prenantes
- Au CSPRT

Pour forger son argumentaire, AMARIS s'est rapprochée de ses adhérents particulièrement impactés et de l'association AMORCE\*.

# ACTION PHARE : RAPPORT POLLUTIONS

Ce rapport clôture trois années d'engagement avec nos partenaires et adhérents, marquées par de riches échanges avec l'ensemble des acteurs concernés.

# RAPPEL: PROGRAMME 2022-2024

Le 27 janvier 2022, AMARIS et ses partenaires initiaient officiellement le programme *Collectivités et pollutions industrielles*. Durant les trois années qui ont suivi, les participants ont partagé leurs difficultés, leurs points de vue et leurs expériences, dans un contexte fortement marqué par la « crise des PFAS ».

Le programme s'est déployé de 2022 à 2024 autour de dix rencontres ouvertes aux collectivités. Les thématiques abordées ont permis aux participants de s'approprier le sujet et d'exprimer leurs difficultés.

Pour imaginer des pistes d'amélioration, il a été proposé d'approfondir certaines initiatives mises en œuvre par des collectivités : Montreuil, Lille, métropole de Lyon, Métropole Aix-Marseille-Provence, IECP\*. Grâce à ces retours d'expérience, il a été possible de mieux appréhender et d'analyser les problématiques à l'œuvre.

Ce travail a, par ailleurs, alimenté une réflexion collective dans le cadre de la préparation de la seconde édition des Rendez-vous Majeurs en 2024. Il a abouti à la constitution d'un groupe d'échange réunissant dix représentants des collèges État, industriels, associations, riverains, collectivités, experts. Il en a résulté une mise en débat sous la forme d'un tribunal des idées.

## LES PARTENAIRES DU PROGRAMME

- Pilote : AMARIS
- Collectivités : Métropole de Lyon, le Havre Seine Métropole et ville de Montreuil
- Experts : Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions (IECP), Ecole nationale des travaux publics de l'état (ENTPE), cabinet d'avocat Soraya Benabdessadok.

## LES OBJECTIFS

- Organiser une mise en réseau de collectivités concernées
- Analyser des situations de terrain, de problèmes et d'actions spécifiques
- Formaliser un partage de bonnes pratiques
- Être force de propositions.

## LES COLLECTIVITÉS QUI ONT PARTICIPÉ AUX ÉCHANGES

Bassens, Caux Seine Agglo, Chasse-sur-Rhône, communauté d'agglomération de la Rochelle, communauté d'agglomération de Saint-Nazaire, communauté d'agglomération du Centre de la Martinique, communauté d'agglomération du Grand Annecy, communauté de communes Pays du Mont-Blanc, communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, communauté urbaine d'Arras, communauté urbaine de Dunkerque, communauté urbaine du Havre, Compans, Feyzin, Gardanne, Gonfreville-l'Orcher, Ivry-sur-Seine, La Rochelle, Le Lamentin, Lille, Martigues, Métropole Aix-Marseille-Provence, Métropole de Lyon, Métropole de Rouen, Mitry-Mory, Montreuil, Narbonne, Petit-Couronne, Romainville, Saint-Chamas, Salaise-sur-Sanne, Solaize, Eurométropole de Strasbourg.

# DÉMARCHE DE CONSULTATION

Les dix séquences d'échanges, organisées de 2022 à 2024, ont constitué le matériau principal du rapport rédigé par AMARIS. L'analyse de ces contenus, une fois formalisée, a été mise en débat successivement auprès des participants au programme, des adhérents puis des parties prenantes. Compte tenu de la complexité du sujet, cette démarche de dialogue s'est révélée indispensable.

## JANVIER - AVRIL - **RÉDACTION**

Cette étape, associant les partenaires du programme, a servi de fondation pour les phases de consultation.

## MAI - JUIN - **CONSULTATION DES ADHÉRENTS ET COLLECTIVITÉS**

Les adhérents ont été sollicités afin de recueillir leurs avis, retours et propositions. Ces consultations ont permis de mieux comprendre les besoins locaux, les attentes et les leviers d'action possibles.

## JUILL.-SEPT. - **CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES**

Une rencontre multi-partenaire, animée par Pierre Athanaze, vice-président d'AMARIS, a été organisée le 3 juillet. Elle a réuni 61 participants dont 28 collectivités, des représentants de deux ministères (DGPR\*, DGS\*), de Santé Publique France, de l'Ineris\*, du Réseau ATMO\*,

de la Banque des territoires, de l'UFIPEM\*, de FNE\*, de Notre affaire à tous, de Générations futures, de l'Association des riverains de Donges, des Instituts écocitoyens, de l'Observatoire local de la santé de Dunkerque, des SPPPI\*, etc. L'objectif était d'échanger sur les principales difficultés identifiées et de partager un diagnostic commun pour ensuite définir des pistes d'amélioration.

Il est impossible de résumer en quelques lignes une journée de débat aussi riche. Il ressort cependant que la question de l'accès aux données reste très sensible. C'est la raison pour laquelle AMARIS demande la réalisation d'un audit sur l'accès à l'information afin d'objectiver la situation.

### **Rencontre multi partenariale**

*Cette rencontre est la préfiguration de l'instance nationale à créer : un espace de travail réunissant l'ensemble des acteurs concernés.*



# NOTRE PLAIDOYER

S'appuyant sur plus de quinze années d'expertise en matière de risques accidentels, AMARIS souligne comme principal sujet d'étonnement l'inexistence d'une politique publique dédiée aux pollutions industrielles et à leurs conséquences sanitaires et environnementales. Les carences apparaissent manifestes, tant sur le plan des moyens que des méthodes et des connaissances.

## LE CONSTAT

Aujourd'hui les pollutions industrielles posent de graves questions de santé publique. Sur tout le territoire, les collectivités sont mises sous tension par des citoyens toujours plus inquiets. Elles restent pourtant seules et démunies pour répondre aux attentes de leurs administrés et pour prendre en charge les impacts directs que ces pollutions génèrent sur leurs compétences.

## LE FREIN

Outre un manque récurrent de moyens, accentué par un principe pollueur-payeur qui ne fonctionne pas, l'absence de connaissances pertinentes et locales est au cœur des enjeux. Le manque de connaissances et de données est criant, qu'il s'agisse de la qualité de l'air, des sols ou de l'eau. Les pollutions étant actuellement une *terra incognita*, les

collectivités ne peuvent agir sans des soutiens, qui font malheureusement aujourd'hui défaut.

## NOTRE PRINCIPALE REVENDEICATION

L'État, les industriels, les scientifiques, la société civile et les collectivités doivent prendre ce problème à bras le corps et engager une politique publique volontariste de prévention et de surveillance des pollutions industrielles.

Il faut commencer par créer des espaces nationaux et locaux où ces sujets puissent être abordés concrètement, sous tous leurs aspects, pour être enfin traités. Face à la complexité du sujet et face au manque criant de connaissances, seul le dialogue pourrait permettre d'identifier des pistes d'amélioration. Il est donc nécessaire et urgent de créer des lieux de dialogue dédiés aux risques chroniques liés aux ICPE\* industrielles.

## VALORISATION

AMARIS répond présente dès lors que sa contribution permet de porter la voix et l'expérience des collectivités qu'elle représente.

- 7 octobre : Intervention lors des Entretiens Jacques Cartier - Pollutec, Lyon
- 17 octobre : Conférence de presse d'AMARIS, Paris
- 7-9 nov. : Festival des instituts écocitoyens, Carcassonne
- 4 novembre : Audition par le rapporteur du programme prévention du PLF 2026, Sénat
- 20 novembre : Forum des SPPPI\*, Dunkerque
- 28 novembre : Échanges avec les services de la DGPR\*
- 5 décembre : Comité d'animation des territoires – Plan national santé environnement 4

# POLLUTIONS INDUSTRIELLES

En 2025, après trois années exploratoires, cette thématique a été intégrée dans les missions et le travail quotidien d'AMARIS.

# STRUCTURER LE RÔLE D'AMARIS

Le programme *Collectivités et pollutions industrielles* ayant pris fin, AMARIS a consolidé et pérennisé cet axe de travail dans ses missions. Ce sujet, particulièrement complexe et différent des autres thématiques suivies par l'association, l'a conduit à adapter ses méthodes d'intervention.

## RENFORCER NOTRE EXPERTISE PAR LA COOPÉRATION

Le champ d'expertise étant très vaste, une équipe de deux personnes ne peut suivre seule l'ensemble des sujets. AMARIS poursuit ainsi ses collaborations, notamment avec l'Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions Fos/Berre, et s'appuie sur son expertise scientifique et technique. L'association échange également avec l'Observatoire local de la Santé de Dunkerque, l'Institut écocitoyen du pays du Mont Blanc, et d'autres partenaires. Elle a pris contact avec des réseaux spécialisés, la FNCCR\* par exemple. Ces coopérations constituent un levier essentiel pour renforcer la capacité d'AMARIS à accompagner ses adhérents et à leur proposer un appui.

## CAPITALISER SUR LES EXPÉRIENCES

Les sollicitations des collectivités portent principalement sur des difficultés de dialogue, un manque de connaissance ou encore l'absence d'outils adaptés.

Le travail conduit de 2022 à 2024 a permis d'identifier des compétences et des retours d'expérience. Ils constituent aujourd'hui un socle pour répondre aux demandes et inspirer les collectivités confrontées à des situations complexes.

## DIALOGUER AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES COLLECTIFS

Les pollutions mobilisent les riverains et les associations, beaucoup plus que les risques accidentels. AMARIS doit donc tisser des liens avec ses acteurs.

## ADAPTER NOTRE ACCOMPAGNEMENT

AMARIS propose un accompagnement à géométrie variable : appui individuel, montée en compétence collective, animation de temps de partage d'expérience. Pour les collectivités de petite taille, souvent dépourvues d'ingénierie interne, la technicité des échanges peut constituer un frein. AMARIS joue alors un rôle d'interface afin de proposer des échanges plus accessibles et

adaptés. Enfin, l'année 2025 marque une évolution notable avec la prise en compte explicite de la dimension politique du sujet, notamment à travers la création d'un espace d'échanges dédié aux élus.

## AMARIS AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS

- **Défense d'intérêt** : organisation d'un rendez-vous entre la métropole de Lyon et la DGPR.
- **Expertise** pour la commune de Petit Couronne : mobilisation d'une collectivité experte pour un appui ponctuel.
- **Partage** sur la réhabilitation de friches : mise en lumière des actions « tiers de confiance » portées par Montreuil.
- **Défense d'intérêt** – plaidoyer pour la création d'une commission d'enquête sur les PFAS, proposition exprimée par le maire d'Oullins-Pierre-Bénite.

# LES POLLUTIONS : UNE PRIORITÉ

Les risques chroniques ne peuvent plus être traités à la marge et relégués dans un cadre strictement technique. AMARIS appelle à la structuration d'une politique publique globale et transversale dotée de moyens, de lieux d'échange et d'un agenda.

Face aux interpellations citoyennes croissantes, de nombreux adhérents se retrouvent souvent seuls et démunis : ils déplorent le manque de réponses apportées à la population ainsi que l'absence de moyens pour protéger efficacement les habitants. Dans ce contexte, qui concerne des centaines de collectivités et des millions d'habitants, AMARIS plaide pour la mise en place d'une politique publique globale et transversale.

Dans cette perspective, l'association demande la création d'une instance nationale dédiée aux risques chroniques d'origine industrielle. Les risques chroniques ne peuvent plus être traités à la marge. Or aujourd'hui, il n'existe pas d'espace de travail et de débat sur ces enjeux et à la hauteur de la complexité des sujets qu'ils soulèvent. Il est nécessaire de réunir l'ensemble des parties prenantes afin de définir collectivement des stratégies d'action.

AMARIS préconise également :

- L'adaptation de la surveillance environnementale aux spécificités des territoires industriels.
- Le développement de données environnementales et sanitaires pertinentes et exploitables.
- La constitution d'un fonds de solidarité et de prévention pour donner aux collectivités les moyens d'agir : études, actions préventives, dépollutions, etc.
- La reconnaissance et le soutien des initiatives expérimentées par certains territoires : instituts écocitoyens, observatoire local de la santé.
- Un renforcement des services de l'État en effectifs et en compétences.
- La création d'une commission d'enquête parlementaire sur la situation des collectivités impactées par les pollutions aux PFAS.

## AMARIS AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS

**Défense d'intérêt** – Depuis 2022, AMARIS assure un suivi attentif des travaux de Santé publique France (SPF). AMARIS a notamment mobilisé le réseau à plusieurs reprises pour échanger avec des représentants de SPF. Ce fut le cas, en décembre, pour la présentation des résultats de l'étude *Bassins industriels et santé*.

Ces travaux mettent en évidence un impact sur la santé respiratoire notamment des enfants, un risque accru pour la santé et le constat d'une absence de données sur l'exposition des populations. Cette étude conforte la nécessité d'un dispositif pérenne de surveillance sanitaire autour de l'ensemble des bassins industriels français, en soutien aux actions de protection des populations riveraines de sites industriels, notamment via la réglementation et le contrôle des émissions industrielles.

# RÉSEAU ÉLUS PFAS/ICPE

Pour répondre au besoin d'échanger sur les PFAS à un niveau politique, AMARIS a initié un réseau dédié aux élus. Cette démarche a consisté à identifier les collectivités concernées par des pollutions aux PFAS d'origine industrielle et à faire connaître l'association au-delà de son réseau d'adhérents.

L'association AMARIS constate que les collectivités se retrouvent toujours en première ligne pour gérer l'urgence, informer la population, mettre en œuvre et financer les mesures prescrites par l'État.

Le 1<sup>er</sup> décembre, l'association a organisé un échange entre les élus de communes et d'intercommunalités concernées afin de partager leurs expériences, d'identifier ensemble des pistes pour faire entendre leurs voix et solliciter un accompagnement plus efficace.



Il ressort de cet échange que tous les territoires sont confrontés à la complexité de la gestion des PFAS, mais que les capacités d'action des collectivités sont très variables. Les communes de petite taille sont particulièrement en difficulté.

Cinq grandes familles de difficultés ont été identifiées :

- Les difficultés d'application du principe pollueur-payeur.
- L'absence de connaissances locales.
- Le manque de moyens pour mettre en œuvre les mesures.
- Le manque d'accompagnement des services de l'État dans certaines régions.
- Des inquiétudes sur les obligations en vigueur dès janvier 2026.

Pour faire entendre ces positions, une tribune a été rédigée. Elle a été adressée aux collectivités concernées pour recueillir des signataires, puis aux médias en vue de sa publication. Cette tribune **affirmant la nécessité d'un soutien accru aux collectivités** a également été transmise à la ministre de la Transition écologique.

## TRIBUNE : LES 39 SIGNATAIRES

Damien Combet, maire de CHAPONOST / Olivier Araujo, maire de CHARLY / Christophe Bouvier, maire de CHASSE-SUR-RHONE / Philippe Marion, maire de CONDRIEU / Denis Peillot, maire d'ESTRABLIN / Marc Mamet, maire de FEYZIN / Pia Imbs, présidente et Thierry Schaal, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / Christian Janin, maire d'EYZIN-PINET / Mohamed Boudjellaba, maire de GIVORS / Christophe Lime, vice-président du GRAND BESANÇON MÉTROPOLE et président de FRANCE EAU PUBLIQUE / Blandine Freyer, maire d'IRIGNY / Véronique Dechamps, maire de LA MULATIERE / Arnaud Deslandes, maire de LILLE / Jérôme Boisson, président de LUNEL AGGLO / Céline de Laurens, adjointe au maire de la ville de LYON / Annick Dufils, maire de MALANDRY / Christine Juste, adjointe au maire de MARSEILLE / Bruno Bernard, président de la MÉTROPOLE DE LYON / Nicolas Mayer-Rossignol, président de la MÉTROPOLE DE ROUEN et maire de ROUEN / Hubert Girard, maire de MEYSSIEZ / Jérôme Morage, maire d'OUILLINS PIERRE-BENITE / Joël Bigot, maire de PETIT-COURONNE / Charlotte Goujon, maire de PETIT-QUEVILLY et vice-présidente de la MÉTROPOLE DE ROUEN / Édith Ruchon, maire de REVENTIN-VAUGRIS / François Ravoire, président de RUMILLY TERRE DE SAVOÏE / Marc Deleigue, maire de SAINTE-COLOMBE / Véronique Sarselli, maire de SAINTE-FOY-LES-LYON / Marylène Millet, maire de SAINT-GENIS-LAVAL / Luc Thomas, maire de SAINT-ROMAIN-EN-GAL / Pierre Ballesio, maire de SAINT-SYMPHORIEN-DOZON / Gilles Vial, maire de SALAISE-SUR SANNE / Alain Clerc, maire de SEPTEME et président du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE SEPTEME / Guy Barral, maire de SOLAIZE / Jeanne Barseghian, maire de STRASBOURG / Jean-Michel Daubigney, maire de TAVAUX / Thierry Kovacs, maire de VIENNE CONDRIEU AGGLO / Isabelle Trendel, maire de VILLAGE-NEUF / Gérard Weyn, maire de VILLERS-SAINT-PAUL

# PRÉVENTION ET GESTION DE CRISE

AMARIS reste mobilisée sur les questions qui sont au cœur des missions quotidiennes de ses adhérents.

# MAÎTRISE DE L'URBANISATION

En 2025, AMARIS a poursuivi ses alertes sur les obstacles opérationnels rencontrés par ses adhérents pour mettre en œuvre les PPRT.

*Les locaux de la crèche permettent-ils effectivement le confinement des enfants ? Les habitants ont-ils réalisé les travaux prescrits dans leurs logements ?* Chaque accident interroge la mise en œuvre concrète des PPRT\* et, plus largement, l'efficacité des dispositifs de prévention. Ce fut de nouveau le cas lors de l'accident du 22 décembre 2025 dans la vallée de la chimie, au sud de Lyon.

## POINTS DE BLOCAGE DES PPRT

De nombreuses difficultés ont été signalées par les territoires. Deux points apparaissent particulièrement prégnants : l'impossibilité de mettre en conformité certains équipements publics, faute de financements ; les délais nécessaires à la mise en conformité des logements, conjugués aux annonces peu rassurantes concernant l'arrêt, dès 2027, du financement de l'État via le crédit d'impôt.

Afin de consolider l'expression de ces difficultés, AMARIS a organisé, en amont de l'instance annuelle de suivi des PPRT\*, un échange avec un panel de collectivités. Outre les points précédemment cités, il en est ressorti :

- Le besoin de référentiels spécifiques à destination des commerces, notamment pour les vitrines et les mesures de confinement.
- Des carences en matière de signalétique et l'absence d'outils opérationnels mis à disposition des acteurs locaux.

## URBANISATION FUTURE

La gestion des autorisations d'urbanisme, intégrant à la fois les PPRT et, le plus souvent, d'autres servitudes (SUP\*, PAC\*), demeure complexe. En 2025, les collectivités ont également dû intégrer la nouvelle procédure de participation du public dans les rayons d'affichage des sites Seveso, dès lors que les projets sont susceptibles d'aggraver les risques ou les enjeux.

Pour accompagner ses adhérents dans cette nouvelle obligation, AMARIS a organisé un échange avec les services de la DGPR\* et a proposé un appui spécifique, assuré par l'équipe de l'association et son avocate conseil, aux collectivités qui en faisaient la demande.

## AMARIS AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS

- **Appui** - Morvillars - projet industriel et manque d'association de la commune : mise en relation avec notre avocate conseil et l'IECP\*, relais auprès de nos contacts presse.
- **Analyse réglementaire et recherche de REX** - Métropole de Grenoble - fermeture de site et évolution du PPRT : analyse du code de l'environnement et des retours d'expérience d'abrogation/révision.
- **Conseil** - Oullins-Pierre-Bénite accompagnement juridique à l'interprétation du règlement PPRT.
- **Recherche de REX** - Salaise-sur-Sanne - Démarche « éviter - réduire - compenser » et bail environnemental : mise en lien.

# PLANS D'URGENCE

En 2025, AMARIS a observé et partagé avec son réseau les démarches de deux territoires qui se préparent à la gestion de crise : la mise en situation avec les acteurs économiques pour la métropole de Bordeaux et l'exercice « grandeur nature » sur le territoire de l'agglomération de la Rochelle.

## EOLE : UN EXERCICE GRANDEUR NATURE

En avril 2025, un exercice d'entraînement à la gestion de crise météorologique, d'une ampleur inédite, a impliqué les 28 communes de l'agglomération rochelaise.

Cet exercice, baptisé ÉOLE 2025, a été piloté par les services de la préfecture de la Charente-Maritime et de la communauté d'agglomération, en mobilisant pas loin de 500 personnes et plus de 50 partenaires locaux. Trois objectifs ont été recherchés :

- Permettre aux communes de tester leurs dispositifs et organisations : déclenchement des PCS\*, animation des cellules de crises communales.
- Encourager et valoriser les solidarités intercommunales : déploiement du PICS\* coordonné par l'agglomération.
- Coordonner l'ensemble des moyens à l'échelle départementale.

Observateur de cet exercice avec des représentants de la communauté d'agglomération du centre Martinique, AMARIS retient plusieurs enseignements :

- Le rôle moteur de l'agglomération dans la préparation, l'animation et la coordination de cet exercice, mobilisant les services depuis plus d'un an.
- Le partage d'un outil commun agglo/communes de cartographie et d'échange d'informations en temps réel est indispensable, à condition que sa prise en main soit accompagnée au préalable.
- Le rôle de l'agglomération dans l'organisation de la coopération est central (assainissement, voirie, déchets etc.), même si l'exercice a peu fait jouer la mise à disposition de matériel entre les collectivités.
- Un coût de l'ordre de 90 000 € pour cet exercice, soit 0,5 €/habitant.



Visite du centre d'hébergement d'urgence ouvert sur le site du gymnase de St-Vivien.



Poste de commandement communal de la ville et de coordination intercommunale

# PLANS D'URGENCE

## LA MÉTROPOLE DE BORDEAUX PRÉPARE LA GESTION DE CRISE AVEC LES ENTREPRISES

Dans le sillage de son plan de résilience métropolitain face au changement climatique, Bordeaux Métropole a engagé une démarche de préparation à la gestion de crise avec plus de 40 entreprises situées sur la zone industrialo-portuaire de Bassens-Ambès.

A partir d'ateliers participatifs proposés et animés par la Métropole en 2025, la démarche a permis :

- De scénariser collectivement trois événements extrêmes (inondation, canicule, tempête) et de sensibiliser les acteurs économiques aux effets du changement climatique sur ces aléas.
- D'engager une réflexion sur les conséquences de chaque scénario et d'identifier les vulnérabilités de chaque entreprise.
- De tester un scénario « graduel » (alerte canicule, départs de feux et pollution aux

PM10, restrictions d'eau, infrastructures coupées et ruptures d'alimentation, etc.) où chaque entreprise a pu évaluer les impacts sur sa propre activité et identifier les mesures conservatoires à mettre en œuvre pour faire face aux perturbations en chaîne.

AMARIS retient de cette initiative plusieurs enseignements :

- La confiance des acteurs économiques dans cette démarche dès lors qu'elle est portée par la collectivité et non par un acteur étatique ou un acteur privé.
- L'agilité de la démarche dans sa progression pédagogique et scénaristique.
- L'association des partenaires du territoire (SDIS\*, SPPPI\*, DREAL\*, Grand port, communes etc.) pour amplifier l'expertise et démultiplier les points de vue.
- Un constat partagé : la vulnérabilité des territoires industriels aux systèmes de communication et leur dépendance aux réseaux (énergies, eaux, utilités, etc.)

## AMARIS AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS

**Mise en relation** - Communauté d'agglomération du centre Martinique (CACEM)

Lors de leurs déplacements sur le territoire métropolitain, les élus et agents de la CACEM sollicitent l'équipe pour enrichir leurs programmes de visites. Ainsi, au cours des années précédentes, plusieurs visites ont été organisées en Seine-Maritime, au Havre, à Gonfreville-l'Orcher et dans les services de Caux Seine Agglo.

En 2025, AMARIS a organisé des mises en relation avec :

- la Métropole de Toulouse
- la Métropole de Bordeaux.

Les échanges ont porté plus particulièrement sur les plans intercommunaux de sauvegarde, l'organisation d'exercices, etc.

# INFORMATION-SENSIBILISATION

AMARIS a finalisé l'accompagnement de deux projets de sensibilisation de l'AFPCNT\* : une pièce de théâtre et un jeu en réalité virtuelle. À cette occasion, l'association dresse un bilan de l'apport, de ces nouveaux outils, à la culture des risques.

## PARTIR DES BESOINS DU TERRAIN

En janvier 2023, un groupe de travail AMARIS constatait le manque d'outils et d'idées pour sensibiliser les populations aux risques industriels. Attentive à ce manque, l'AFPCNT\* choisit de s'appuyer sur l'expertise d'AMARIS pour lancer un appel à idées innovantes destiné à faire émerger des projets. Plutôt que de définir strictement ce qu'est la culture des risques industriels, AMARIS a fourni aux candidats une annexe documentaire riche (articles, informations sur les risques, outils de prévention) pour guider leurs propositions.

## METTRE L'HABITANT AU CŒUR DES DISPOSITIFS

Les échanges entre AMARIS et la maîtrise d'ouvrage ont très vite fait émerger la nécessité de remettre les habitants au cœur des dispositifs artistiques et de les rendre acteurs d'une expérience individuelle ou collective.

Pour impulser cette attente forte, AMARIS a proposé plusieurs critères, dans le cahier des charges, à prendre en compte par les candidats dans leurs propositions :

- Être accessible à un très large public d'habitants non spécialistes.
- Faire émerger un questionnement citoyen sur sa propre situation face aux risques, plutôt que d'apporter des réponses « toutes faites » ou « institutionnelles ».
- S'inscrire dans une logique d'apprentissage ou d'expérience, susceptible de générer un concernement sur les questions des risques industriels.
- Produire des formes artistiques et de médiation qui puissent ouvrir sur l'engagement d'un dialogue, d'un échange entre les habitants, les élus, les exploitants, les représentants des services de l'État, etc.

## AMARIS AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS

**Organisation d'échange** - Le site d'information sur les risques majeurs (Géorisques) du ministère de la Transition écologique, est un sujet récurrent d'interpellations (données erronées et manquantes, difficultés d'accès, etc.) Pour faire le point, AMARIS a proposé un échange avec le chef de projet Georisques. Les discussions ont porté sur les informations relatives aux PPRT\* et aux ICPE\*, sur la qualité et la fiabilité des données. Des améliorations sont prévues notamment la mise en ligne des périmètres PPI\* et des informations détaillées sur les PPRT\* (zones de bris de vitres, etc.) Un formulaire de signalement des erreurs, adressé directement aux producteurs des données (DDT\*, DREAL\*), est en projet. Les participants ont également exprimé leur souhait de disposer d'un accès au niveau intercommunal.

# INFORMATION-SENSIBILISATION

## IMPLIQUER LES ACTEURS DU RÉSEAU

Dès la conception du projet, il était important pour AMARIS d'appuyer ces créations à la réalité concrète vécue par les acteurs des territoires concernés. Tout au long de la démarche, un comité d'experts a ainsi été associé aux deux projets retenus, réunissant des techniciens de collectivités (Feyzin, Gonfreville-l'Orcher) des représentant de l'iffo-RME\*, de l'IRMA\*, de la DREAL\* Normandie, des SPPPI\*, etc.

## DEUX PROJETS ONT ABOUTI

La pièce de théâtre *Liquid Cevezol Inc. : réunion publique*, créée par la compagnie Essentiel Éphémère, met en scène les acteurs d'un territoire en effervescence après un accident sur le site industriel de la commune. Le jeu de réalité virtuelle, développé par l'ICSI\* et Immersive Factory, permet quant à lui de tester en immersion totale, les bons réflexes à adopter à la suite d'un accident.

Ces outils ont été présentés au réseau AMARIS le 10 juin 2025, testés en avant-première pour la pièce (12 juin) et en situations réelles pour le jeu (25 septembre à Lyon et en octobre à Gonfreville-l'Orcher et Mitry-Mory.)



A l'occasion de l'avant-première de la pièce de théâtre « *Liquid Cevezol Inc. : réunion publique* », le 12 juin à Lyon, le public n'était plus un simple spectateur. Il est devenu un habitant d'une commune en proie au doute. Sur scène comme dans la salle, élus, industriels, représentants de l'État, riverains se sont interpellés et opposés... puis se sont parlés et écoutés.



Le 18 octobre à Mitry-Mory, dans le sillage de la journée nationale de la résilience, premiers tests du jeu virtuel auprès du grand public.

La réalité virtuelle permet de se représenter le risque majeur et de se mettre en situation de crise ou d'accident.

# LEXIQUE

- AFPCNT : Association Française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques
- AMF : Association des maires de France
- AMORCE : Association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleurs, gestion locale de l'énergie
- CNPC : Conseil national de la protection civile
- CSPRT : Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques
- DDT : Direction départemental des territoires
- DGPR : Direction générale de la prévention des risques
- DGS : Direction générale de la santé
- DREAL : Direction générale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- ENTPE : École nationale des travaux publics de l'État
- FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
- ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
- ICSI : Institut pour une culture de la sécurité Industrielle
- IECP : Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions
- IFFO-RME : Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement
- INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques
- IRMA : Institut des Risques Majeurs
- ORMES : Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine
- PAC : Porter à connaissance
- PCS : Plan communal de sauvegarde
- PICS : Plan intercommunal de sauvegarde
- PFAS : substances per - et polyfluoroalkylées
- PPI : Plan particulier d'intervention
- PPRT : Plan de prévention des risques technologiques
- SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
- SPPPI : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles
- SUP : Servitude d'utilité publique
- UFIPEM : Union française des industries pétrolières, énergies et mobilités